

Monsieur le Président,

Le premier juillet dernier, sur votre initiative, Simone Veil est entrée au Panthéon. Après une brillante carrière dans la fonction publique, entre deux périodes de politique française, elle reste dans les mémoires comme présidente du Parlement européen, de 1979 à 1982.

Lors de son premier discours en tant que présidente de ce Parlement, le 17 juillet 1979, elle avait appelé à des règles communes pour les scrutins européens<sup>1</sup> :

*« D'abord avec modestie et discrétion, compte tenu des pouvoirs limités que lui attribuait le traité de Rome, le Parlement européen a, grâce à l'influence politique croissante qu'il a su progressivement acquérir, consolidé son rôle dans les Institutions de la Communauté et dans la construction communautaire. ...*

*Cet acquis des précédentes Assemblées, le Parlement réuni aujourd'hui ne le perdra pas de vue. Aucun d'entre nous n'oubliera qu'il a contribué à la mise en oeuvre, conforme à l'espérance des fondateurs de la Communauté, d'« une union sans cesse croissante entre les peuples européens ».*

...

*Certes, dans les différents États membres, les procédures électorales ont encore varié, conformément d'ailleurs à l'Acte du 20 septembre 1976 portant élection des représentants à l'Assemblée au suffrage universel direct, et c'est à nous qu'il appartiendra, en vue des élections futures, d'élaborer un mode de scrutin uniforme. C'est une tâche à laquelle je m'attacherai avec vous. »*

Monsieur le Président, depuis l'époque de Simone Veil, depuis quarante ans, l'élaboration d'un mode de scrutin uniforme n'a guère progressé.

Pour le scrutin européen du 26 mai 2019, que vos services doivent organiser en France, il est encore possible de progresser vers ce scrutin uniforme, en s'inspirant du système allemand.

En Allemagne, il n'y aura qu'un seul bulletin, où les électeurs devront cocher la liste de leur choix.

L'application de ce système à la France permettrait d'économiser plus de mille tonnes de papier, et permettrait aussi d'approvisionner plus simplement les bureaux de vote en bulletins, contrairement au scrutin de 2014 qui avait été marqué par de nombreux dysfonctionnements à ce sujet.

Le système traditionnel français demande aux diverses listes de faire imprimer à leurs frais les bulletins de vote, ce qui discrimine les petites listes n'ayant que peu de moyens financiers. Au contraire, le système allemand de bulletin unique permet une plus grande équité : toutes les listes ayant obtenu quelques milliers de parrainages peuvent participer au scrutin dans les mêmes conditions.

Monsieur le Président, voulez-vous vous attacher à la même tâche que Simone Veil, faire progresser l'Union européenne vers un mode de scrutin uniforme, en organisant les prochaines élections européennes en France selon un tel modèle ? Vous en avez le pouvoir.

Veuillez agréer, Monsieur le président de la République, l'expression de ma respectueuse considération.

Pour le Conseil national de Europe-Démocratie-Espéranto (France),

Pierre Dieumegard, président.

---

<sup>1</sup> [http://www.cvce.eu/obj/discours\\_de\\_simone\\_veil\\_strasbourg\\_17\\_juillet\\_1979-fr-174d384d-d5c7-4c02-ad78-b1f6efc9740a.html](http://www.cvce.eu/obj/discours_de_simone_veil_strasbourg_17_juillet_1979-fr-174d384d-d5c7-4c02-ad78-b1f6efc9740a.html)